

Arrêté n° 260918P
portant sur la composition des jurys de Diplômes d'Ingénieur (P26)
de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)

Le Directeur,

Vu le Code de l'Education et notamment article R715-9 et suivants,
Vu le décret n° 99-24 du 14 janvier 1999 portant création de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard,
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation,
Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2026 portant nomination du directeur de l'Université de Belfort-Montbéliard,
Vu le règlement des études FISE et notamment son Article V – 2 de l'année universitaire 2025-2026 de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard,

Arrête

Article 1 :

Le jury de diplôme décide de l'attribution du diplôme en fin de cursus. Il est désigné par arrêté du directeur de l'UTBM sur proposition de la Directrice aux Formations et à la Pédagogie (DFP) après avis du responsable de formation concernée. Il comprend au moins 4 membres dont le responsable de formation ou son représentant qui le préside et la DFP ou son représentant.

Article 2 :

Les jurys du Diplôme d'ingénieur session Printemps 2026 (P26) se réuniront le **jeudi 24 septembre 2026** et seront composés comme suit :

13h – P239– site Sévenans - FISE ENERGIE ET GENIE ELECTRIQUE – Florence TYNDIUK (DFP) - Mohamed BECHERIF (Président du jury), Stefan GIRUGEA (visio), Arnaud GAILLARD.

13h40 – P239 – site Sévenans - FISE MECANIQUE ET ERGONOMIE – Florence TYNDIUK (DFP) – Morad MAHDJOUR (Président du jury), Hugues BAUME, Essolé PADAYODI, Nicolas BERT (visio).

14h20 – P239 – site Sévenans - FISE MECANIQUE – Florence TYNDIUK (DFP), Sebastien ROTH (Président du jury), Dominique CHAMORET, Sophie COSTIL, Lucas DEMBINSKI.

15h – P239 – site Sévenans - FISE INFORMATIQUE– Florence TYNDIUK (DFP) – Abdeljalil ABBAS-TURKI (Président du jury), Oumaya BAALA-CANALDA, Yazan MUALLA, Jaafar GABER.

15h40 – P239 – site Sévenans - FISE GENIE INDUSTRIEL- Florence TYNDIUK (DFP) – Cécile LANGLADE (Présidente du jury), Ludovic VITU, Pierre-Alain WEITE.

Article 3 :

La directrice générale des services de l'UTBM est chargée de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelier des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Fait à Sevenans, le 22 septembre 2026

Le Directeur,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Miraoui', with a large initial 'M' and a stylized 'A'.

Abdellatif MIRAOUI